



Procès-verbal du conseil municipal du 03 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice

15

Présents

12

l'an deux mil vingt-trois, le trois mars,
le conseil municipal de la commune de Fleurey-sur-Ouche, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil **en séance publique extraordinaire**, sous la présidence de Monsieur Philippe ALGRAIN, Maire.

Présents : M. ALGRAIN Philippe, Maire

Mmes BOUTILLON Anne, COURTOIS Elisabeth, MAUCHAMP Claude, TRAMOY Céline ;

Mrs BOUQUEREL Francis, HENRIOT Romain, LIORET Etienne, MATHIEU Daniel, MIROZ Jacques, PERROT Jean-Pierre, PINOT Nicolas.

Absents excusés :

Joëlle CIXOUS : a donné pouvoir à Elisabeth COURTOIS

Lisa LARGERON : a donné pouvoir à Philippe ALGRAIN

Nadège VANHOVE : a donné pouvoir à Daniel MATHIEU

A 20h03, monsieur le Maire ouvre la séance. Il effectue l'appel des conseillers, et constate que le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

Francis BOUQUEREL s'est proposé pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- **01** – Délibération - PEFC Gestion Durable
- **02** – Point sur la prestation CCI pour Maison Maillot
- **03** – Reprise éventuelle de la délibération 2023-01-10 concernant un mur de soutènement Rue de la Cour des Closes (sujet par précaution, pourra être retiré de l'ODJ)
- **04** – Comptes administratifs 2022 de la CCOM et analyses
- **05** – Délibération concernant le réseau pluvial communal et schéma directeur d'assainissement de la CCOM
- **06** – Situation du le périscolaire
- **07** – Alerte sur les possibles délibérations à venir du conseil communautaire
- **08** – Vœux et demandes à faire à la CCOM
- **09** – Informations du Maire.
- Questions diverses.

Point 01

DÉLIBÉRATION N° 2023 – 03- 01

CERTIFICATION DE LA GESTION FORESTIÈRE DURABLE DES FORÊTS

Monsieur le maire expose au conseil la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes
- Accéder à des aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt

Participer à une démarche de filière permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

► *Jean-Pierre PERROT rappelle que Fleurey est une commune forestière. Avec le programme forêt certifiée, on entre dans une procédure de certification globale depuis la forêt (et l'arbre) jusqu'aux produits finis qui impose des règles de contrôle et d'exploitation forestière, à laquelle s'ajoutent des critères sociaux. Il précise que la cotisation pour la commune est de 180 € tous les 5 ans pour les 150 ha.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 15 Voix pour

Décide :

☞ **De renouveler au 01/01/2022 son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pendant 5 ans, pour l'ensemble des surfaces forestières que la commune de Fleurey-sur-Ouche possède en Bourgogne Franche-Comté**

☞ **De nous engager** à donner le détail des **surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement** le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, elle s'engage à respecter l'article R124.2 du code forestier.

Total de surface à déclarer : 150 ha sous aménagement.

☞ **De respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter** à toute personne intervenant dans notre forêt.

☞ **D'accepter** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans **un processus d'amélioration** continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable sur lesquelles nous nous sommes engagés pourront être modifiées. Une fois informés de ces éventuels changements, nous aurons le choix de poursuivre notre engagement, ou de résilier notre adhésion par courrier adressé à PEFC Bourgogne Franche-Comté.

☞ **D'accepter les visites de contrôle** en forêt par PEFC Bourgogne Franche-Comté et de l'autoriser à titre confidentiel à consulter tous les documents, que nous conserverons à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur.

☞ **De mettre en place les actions correctives** qui nous seront demandées par PEFC Bourgogne Franche-Comté en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.

☞ **D'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.**

☞ **De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC** en cas d'usage de celui-ci.

☞ **De s'acquitter de la contribution financière** auprès de PEFC Bourgogne Franche-Comté

☞ **D'informer PEFC Bourgogne Franche-Comté** dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de **modification des surfaces forestières de la commune.**

✋ **D'autoriser le Maire à accomplir les formalités nécessaires** et signer les documents nécessaires à cet engagement.

Point 02

POINT SUR LA PRESTATION DE LA CCI POUR LA MAISON MAILLOT

Monsieur le maire remémore le contexte au conseil : le 27 septembre 2022, le conseil a approuvé le principe d'une négociation avec la CCI de Côte d'Or concernant une proposition de "Mission d'assistance économique" pouvant aider la commune dans sa réflexion sur le développement d'une offre économique complémentaire à celle existant actuellement. Cette prestation pouvait bénéficier d'une subvention du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté (dans le cadre du dispositif "ENVI") pouvant atteindre 80% du montant. Le dispositif "ENVI" ayant été suspendu, la question se pose du maintien ou non de la demande de prestation à la CCI.

Q. : Daniel MATHIEU demande quand le dossier (de demande de subvention, ndlr) a-t-il été déposé ?

R. : Le dossier a été déposé dans les temps (avant fin 2022) pour pouvoir être pris en compte en 2023.

Q. : Elisabeth COURTOIS demande des précisions sur la mission de la CCI.

R. : Claude MAUCHAMP et Monsieur le Maire répondent et précisent les effets attendus de la mission en s'appuyant en particulier sur l'exemple de la micro-crèche.

Q. : Elisabeth COURTOIS demande quelle sera la charge financière pour la commune, parallèlement au coût de la Grande Rue.

R. : Monsieur le Maire répond en parlant de la mission d'audit financier de KPMG.

Q. : Elisabeth COURTOIS demande si on ne peut pas attendre d'avoir tous ces renseignements avant de lancer la mission de la CCI.

R. : Claude MAUCHAMP et Monsieur le Maire répondent qu'il n'y a aucun motif pour attendre encore.

Consulté, le conseil municipal, par :

- 0 Voix contre
- 1 Abstention (Elisabeth COURTOIS)
- 14 Voix pour

Décide de maintenir la demande de prestation de la CCI.

Point 03

Reprise éventuelle de la délibération 2023-01-10 concernant un mur de soutènement Rue de la Cour des Closes

Monsieur le maire informe le conseil que le propriétaire du mur et la commune se sont mis d'accord sur le métrage des travaux et qu'une modification de la délibération initiale n'est pas nécessaire.

► **Monsieur le Maire précise qu'il va passer directement au point 05 avant de revenir au point 04.**

Point 05

RESEAU PLUVIAL COMMUNAL ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE LA CCOM

Monsieur le Maire rappelle que les compétences eau potable et assainissement ont été déléguées à la communauté de commune, mais que la gestion des eaux pluviales est restée à la commune.

Il explique que la situation est la suivante :

- Le 25 septembre 2022, le Maire prévient le directeur des services techniques de la CCOM qu'il entame les démarches pour établir un schéma directeur communal du réseau d'eaux pluviales.
- Monsieur le Maire écrit à Monsieur Bloyon de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et lui explique la situation, entamant le sujet des subventions possibles.

- Monsieur Bloyon répond que la CCOM porte actuellement une étude de schéma directeur de l'assainissement à l'échelle de l'EPCI. Le cahier des charges porte sur les questions de l'assainissement et de gestion des eaux pluviales, en dehors des questions de territorialité.
- Le Maire écrit donc à la CCOM (Directeur de l'eau et directeur des services techniques) pour les informer.
- Récemment, lors d'une réunion sur la révision du PLU, le Directeur de l'eau de la CCOM affirme que le schéma directeur de l'EPCI ne portera que sur l'assainissement. Dans ce cas de figure, si la commune porte seule son schéma des eaux pluviales, elle ne bénéficiera pas de subvention.
- Le président de la CCOM demande au Maire d'organiser une réunion avec les parties concernées (Commune, EPCI, DDT, Agence de l'eau RMC). On en est là pour le moment.
- *Q. : Jacques MIROZ demande est-ce qu'on sait pourquoi on n'est pas dans le marché ?*
- *R. : Jean-Pierre PERROT : On y est, mais pas pour le pluvial. Il faudra donc casser le marché pour en refaire un, on ne pourra pas passer un avenant. Ce sera à l'agence de l'eau d'intégrer notre demande.*

Point 04

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DE LA CCOM ET ANALYSES

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune manque de données concernant les finances de la CCOM. Il rappelle le cursus d'un sujet traité : commission ⇒ bureau ⇒ conseil. Or les ordres du jour de la commission des finances ne nous parviennent plus, de même que les comptes-rendus (contrairement aux autres commissions). Idem pour les comptes-rendus du bureau.

Le Maire présente les documents reçus dernièrement de la CCOM (ordre du jour du conseil communautaire du 23 février). Le compte administratif 2022 du budget principal présente un déficit de 120 000 €. Les différents budgets annexes sont dans le vert. Dans la partie DOB (débat sur les orientations budgétaires), on trouve le rapport d'orientation budgétaire pour 2023. Le choix à l'automne 2022 était entre réduction nette des dépenses et forte augmentation des impôts locaux. Le DOB prévisionnel transmis prévoit une augmentation du taux des TFB/TFNB de 25% pour une recette supplémentaire de 426 000 €, et on ne parle plus de baisse des dépenses.

Le DOB réellement présenté en conseil communautaire est très différent de celui reçu. Un nouveau document est produit dont les montants présentés sont manifestement erronés. Et on ne parle plus de l'augmentation du taux des taxes locales.

Le Maire informe aussi que le conseil communautaire pour le vote du budget est repoussé au jeudi 13 avril, soit 2 jours avant la date limite. Pour lui, l'ensemble de ces faits laisse craindre le vote d'un budget insincère. Il craint l'impact que cela pourrait avoir pour la commune.

► *Pendant l'exposé du Maire, plusieurs conseillers, notamment mmes & mrs COURTOIS, MATHIEU, PERROT et PINOT prennent la parole pour exprimer leur accord ou désaccord.*

Point 06

LA QUESTION DU PERISCOLAIRE

► *Nicolas Pinot informe que la commission sociale de la CCOM se réunira le 16 mars.*

Monsieur le Maire informe le conseil que la PMI a visité les locaux du périscolaire de Fleurey il y a quelques jours. La coordinatrice du périscolaire (CCOM) a envoyé un message vocal au Maire l'informant que les inspectrices auraient déclaré à la fin de la visite que "le rapport serait défavorable notamment sur le temps du soir. Le nombre d'élèves admis serait revu à la baisse. Les locaux seraient inadaptés, particulièrement l'EHPAD pour la restauration du midi". Le Maire a pu joindre les inspectrices de la PMI qui ont confirmé le fait.

Monsieur le Maire dit avoir répondu à la coordinatrice du périscolaire en lui rappelant que cette compétence est strictement communautaire. Or la CCOM n'a jamais investi à Fleurey sur ce sujet, la commune doit donc se débrouiller. A la CCOM de prendre ses responsabilités. Il rappelle au conseil que le coût réel du périscolaire pour chaque commune pourrait être inclus dans la CLECT comme il le suggère depuis longtemps, ce qui financièrement soulagerait les comptes de la CCOM, mais que cette solution est repoussée pour des raisons sans doute politiques.

Pour le Maire, la situation actuelle est la suivante : soit une ou des communes nous rejoignent en pôle scolaire, et Fleurey peut reprendre ses projets de rénovation du groupe scolaire incluant le périscolaire (financé par la CCOM) ; soit Fleurey reste seul et la CCOM doit financer un bâtiment périscolaire à Fleurey.

► *Débat général sur les lieux possibles pour que la CCOM construise le bâtiment périscolaire.*

Point 07

ALERTE SUR LES POSSIBLES DELIBERATIONS A VENIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire alerte le conseil sur la vigilance à maintenir d'ici le vote du budget de la CCOM. Il insiste sur l'attention particulière qui devra être portée sur l'élaboration de notre propre budget.

► *Elisabeth COURTOIS fait remarquer à Monsieur le Maire que ses propos et commentaires forment un vrai réquisitoire contre la CCOM, dont la commune fait partie, et qu'elle le regrette.*

Point 08

VCEUX ET DEMANDES A FAIRE A LA CCOM

Sujet non abordé.

Fin du conseil municipal à 21H50.

Point 09

INFORMATION DIVERSES

- La rénovation des sanitaires de la salle des fêtes est bientôt terminée. Ils sont déjà utilisables.
- LEUZEU : l'ABF a informé que la ferme peut être retirée de l'inventaire des monuments historiques. Reste à régler le problème des rénovations faites sans être déclarées. Il faudra sans doute passer par un STECAL. Et il faudra aussi que l'association déclare dorénavant les travaux.
 - *Explication générale sur le STECAL.*
- Les peupliers rue des Vieilles carrières seront coupés semaine 11.
- La VELLE : Les travaux de voirie se terminent. Réception par Orvitis le 29 mars avant transfert à la commune.
- Inauguration de la MSP et du quartier de la Velle le 25 avril.
- Cour des closes : une réunion avec les riverains a eu lieu pour leur présenter le projet des tranches 2 et 3 de rénovation de la voirie.
 - *Nicolas PINOT revient sur les peupliers des vieilles Carrières et demande s'il est possible de mettre au budget 2023 le remplacement de ces peupliers par d'autres arbres. Le Maire, sans rejeter la proposition, dit qu'on pourrait ajouter des places de stationnement.*
- FIBRE : La zone nord est terminée ; la zone sud devrait être terminée fin mars. Mais cela reste à confirmer.

QUESTIONS/REMARQUES DU CONSEIL

- Romain HENRIOT : Le clocher de l'église ne sonne plus les heures...

- Jean-Pierre PERROT : J'ai été alerté par des personnes sur le fait que des arbres du domaine public, non élagués, posent des problèmes de visibilité aux automobilistes.
- Daniel MATHIEU : Le parking de la Maison de Santé est toujours éclairé dès 17H30.
- Elisabeth COURTOIS & Romain HENRIOT : L'éclairage extérieur du bâtiment modulaire de l'école s'allume lorsqu'on passe en voiture dans la rue (globe de droite).
- Jacques MIROZ : le 31 mars, la commune organise une journée sécurité routière pour les seniors.

Fin de la réunion à 22H20.

Prochains pré-conseil et conseil les 07 et 14 mars 2023

EMARGEMENT

Le Président

Le Secrétaire